



**MRC des
Pays-d'en-Haut**

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

**PROJET D'ÉNONCÉ DE
VISION STRATÉGIQUE DE LA
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

TABLE DES MATIERES

Mise en contexte.....	2
1. Projet d' énoncé de vision stratégique.....	3
2. Méthodes de consultation	4
3. Statistiques de participation	5
4. Description des méthodes de consultation	6
5. Résultats des séances de consultation	7
5.1. Appréciation de l' énoncé de vision (résultats des 5 consultations combinées) :	7
5.2. Synthèse des commentaires reçus sur les différentes parties de la vision stratégique	8
5.3. Synthèse des autres commentaires reçus (pas directement en lien avec une partie de la vision)	9
6. Évaluation de l' énoncé de vision sous l' angle du développement durable	10
7. Synthèse des commentaires et mémoires reçus.....	13

MISE EN CONTEXTE

La vision stratégique est une image globale de ce que souhaite devenir une collectivité au terme d'un horizon de planification qui a été préalablement retenu. Celle-ci guide l'organisation dans la gestion du changement souhaité.

C'est en réaction aux nombreux changements, tant démographiques que sociaux, environnementaux et économiques qui influent sur l'aménagement du territoire que le conseil des maires de la MRC souhaite se doter d'une nouvelle Vision, répondant aux changements et aux nouvelles réalités qui affectent et transforment notre territoire.

La démarche permettra ainsi de s'arrêter et de réfléchir aux enjeux sur lesquels nous souhaitons travailler dans les prochaines années en matière d'aménagement du territoire. Elle permettra également de réunir tous les partenaires concernés aux fins de se doter d'une vision commune de l'avenir souhaité du territoire et de s'assurer que tous les outils de planification en la matière convergent vers les mêmes objectifs.

Pour ce faire, la MRC des Pays-d'en-Haut a donc invité la population à participer aux consultations publiques relatives à son projet d'énoncé de vision stratégique. Cette initiative s'inscrit à titre de première étape du processus de révision du schéma d'aménagement et de développement du territoire et vise à recueillir les opinions et les idées de la population, garantissant ainsi une représentation diversifiée des points de vue au sein de la communauté.

Les méthodes de consultations utilisées avaient pour objectif de favoriser la participation du plus grand nombre de personnes et ce, en diversifiant les moyens de consultation (consultation virtuelle, consultations en présentiel, réception de commentaires, de mémoires) et les moments de consultation (jour, soir, semaine, fin de semaine). Les consultations ont été publicisées via des avis publics dans les journaux locaux, ainsi que sur les réseaux sociaux. En amont des consultations, la documentation, soit un document présentant un projet d'énoncé de vision stratégique, était disponible sur le site Web de la MRC.

1. PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

« En 2035, la MRC des Pays-d'en-Haut demeure attractive, ayant pu maintenir son identité propre, laquelle se reflète par la qualité de vie qu'elle offre, la qualité de ses paysages, de ses milieux naturels et de ses infrastructures récréotouristiques. Elle se distingue par la grande solidarité municipale qui y prévaut, ayant permis la réalisation d'une planification territoriale efficiente, qui tient compte des particularités de chacune des municipalités. La création de milieux de vie complets et attrayants aura contribué à la rétention et à l'attraction de jeunes ménages et à la population plus vulnérable, de s'y loger. Tous bénéficient des avantages liés à vivre à proximité de leur lieu d'emploi et des services de proximité. Le secteur économique s'est consolidé, les investissements affluent, les entreprises du territoire s'étant illustrées par leur capacité à innover et à s'adapter aux changements climatiques. Le territoire se démarque par une identité culturelle régionale forte, au bénéfice de la population et des artistes. Le patrimoine, tant immobilier qu'archéologique a une valeur reconnue, valorisée qui contribue à renforcer l'appartenance de la population à son histoire et à son territoire. »

La vision détaillée selon diverses thématiques est présentée dans le document [PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC \(2023\)](#), disponible sur le site web de la MRC.

2. MÉTHODES DE CONSULTATION

La MRC des Pays-d'en-Haut a mis en place un processus de consultation publique dans le cadre de l'élaboration de son énoncé de vision stratégique en aménagement du territoire. Plusieurs méthodes de consultation ont été utilisées :

5 consultations publiques

- 3 février 2024 (10h à 12h) en format virtuel (enregistrement rendu disponible sur le site web de la MRC la semaine suivante)
- 6 février 2024 (19h à 21h) à Saint-Sauveur
- 15 février 2024 (19h à 21h) à Morin-Heights
- 21 février 2024 (19h à 21h) à Sainte-Adèle
- 23 février 2024 (14h à 16h) à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- 3 périodes de questions/commentaires du public par consultation
- Questions interactives visant à évaluer si l'énoncé de vision répond bien aux enjeux identifiés

Questionnaire d'évaluation de la vision

- Remis à la fin des consultations en présentiel (format papier) et de la consultation virtuelle (format web)
- Également, le lien vers le format web du questionnaire était disponible sur le site web de la MRC dès le 3 février 2024
- Questionnaire visant à évaluer l'énoncé de vision sur la base des différentes sphères du développement durable

Réception de commentaires

- Lien sur le site web de la MRC pour partager un commentaire sur l'énoncé de vision stratégique
- Boîte à commentaires également disponible lors des consultations en présentiel

Réception de mémoires

- Lien sur le site Web de la MRC pour partager un mémoire sur l'énoncé de vision stratégique

Il est à noter qu'en amont des consultations, la MRC a diffusé son projet d'énoncé de vision stratégique dans un document détaillé disponible sur son site Web.

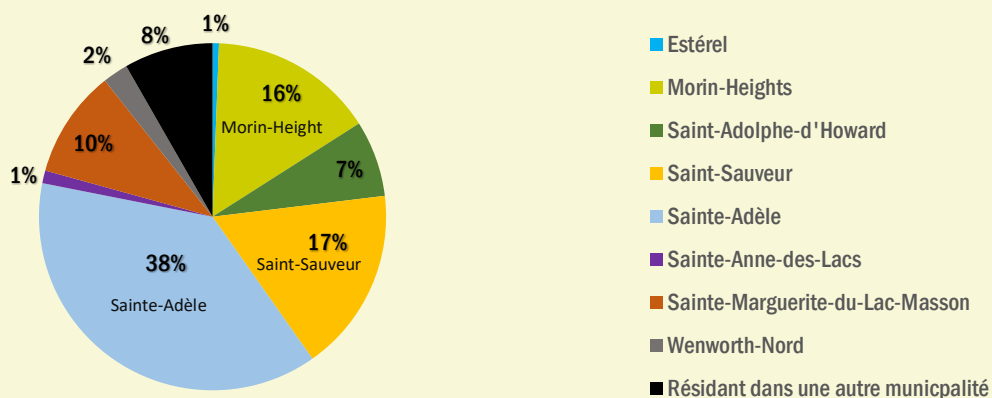
3. STATISTIQUES DE PARTICIPATION

Plus de 150 personnes aux consultations publiques

- Un total de 169 personnes a participé aux consultations. Notons qu'une dizaine de personnes ont participé à plus d'une consultation. Ainsi, le nombre total de personnes différentes ayant participé aux consultations est de 157.
- 8 participants à la consultation virtuelle (3 février 2024)
- 20 participants à Saint-Sauveur (6 février 2024)
- 40 participants à Morin-Heights (15 février 2024)
- 70 participants à Sainte-Adèle (21 février 2024)
- 31 participants à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (23 février 2024)
- Un total de 133 interventions de la part des participants ont été comptabilisées lors des consultations (questions posées et/ou commentaires émis)

Provenance des participant(e)s aux consultations

- Les 3 municipalités les plus représentées sont Sainte-Adèle, Saint-Sauveur et Morin-Heights avec respectivement 38, 17 et 16 % des participants qui y résident
- Aucun participant en provenance de Piedmont et de Lac-des-Seize-Îles



Répartition selon le type de participant

- 75 % des participants sont des résident(e)s permanent(e)s
- 21 % des participants sont des représentant(e)s d'un organisme ou d'une entreprise
- 2 % des participants sont des utilisateurs du territoire (non résident(e))
- 1 % des participants sont des villégiateur(trice)s
- 1 % des personnes ayant sélectionné "aucune de ces réponses"

12 questionnaires complétés en date du 11 mars 2024

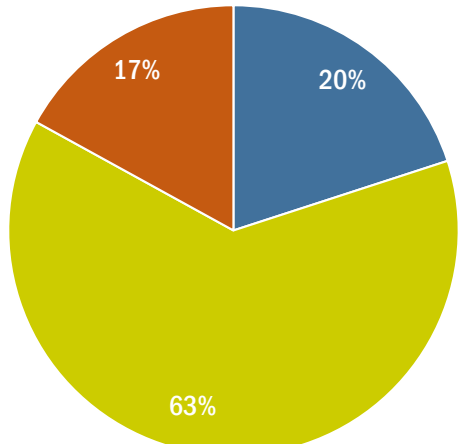
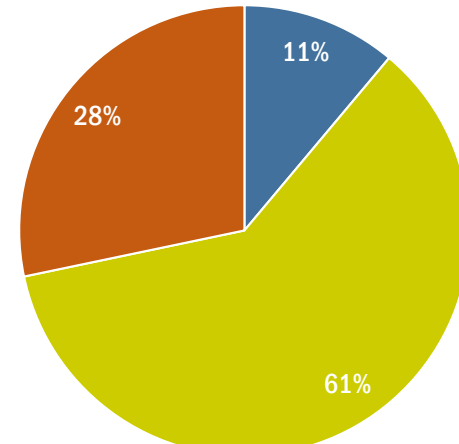
20 commentaires/mémoires reçus en date du 21 mars 2024

4. DESCRIPTION DES MÉTHODES DE CONSULTATION

Méthode	Contenu		
Consultation virtuelle et en présentiel	D'une durée de 2h, l'ordre du jour était le suivant :		
	Étape	Contenu	Durée approximative
	Ouverture	Mot de bienvenue du préfet	5 minutes
	Mise en contexte	<ul style="list-style-type: none"> Déroulement Objectifs Comment participer Explication de ce qu'est une vision stratégique et de son contexte d'élaboration 	10 minutes
	Portrait et enjeux généraux	<ul style="list-style-type: none"> Portrait et enjeux généraux du territoire (en lien avec la démographie, l'habitation et les milieux de vie) Questions interactives servant à dynamiser la présentation et à évaluer les connaissances des participants en lien avec divers sujets 	10 à 15 minutes
	Période de questions 1	<ul style="list-style-type: none"> Réception des questions et des commentaires relativement aux enjeux généraux 	15 à 30 minutes
	Constats relatifs à l'aménagement du territoire et à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des constats relatifs à l'aménagement du territoire et à l'environnement Présentation de la première partie de l'énoncé de vision (en lien avec les thèmes abordés) Questions interactives servant à dynamiser la présentation et à évaluer les connaissances des participants en lien avec divers sujets Question interactive mesurant l'appréciation de la première partie de l'énoncé de vision 	10 à 15 minutes
	Période de questions 2	<ul style="list-style-type: none"> Réception des questions et des commentaires relativement aux thèmes de l'aménagement du territoire et de l'environnement Réception des commentaires relativement à la première partie de l'énoncé de vision 	15 à 30 minutes
	Constats relatifs à la culture, à l'art, au patrimoine, à l'économie et à la société	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des constats relatifs à la culture, à l'art, au patrimoine, à l'économie et à la société Présentation de la deuxième partie de l'énoncé de vision (en lien avec les thèmes abordés) Questions interactives servant à dynamiser la présentation et évaluer les connaissances des participants en lien avec divers sujets Question interactive mesurant l'appréciation de la deuxième partie de l'énoncé de vision 	5 à 10 minutes
	Période de questions 3	<ul style="list-style-type: none"> Réception des questions et des commentaires relativement aux thèmes de la culture, de l'art, du patrimoine, de l'économie et de la société Réception des commentaires relativement à la deuxième partie de l'énoncé de vision 	15 à 20 minutes
Vision et prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> Rappel de l'énoncé de vision complet Présentation des prochaines étapes 	5 minutes	
Fin et remise du sondage	<ul style="list-style-type: none"> Remise des questionnaires d'évaluation de la vision en format papier (et remise du lien pour le format virtuel) Complétion du sondage par les participants (tout de suite ou encore, quelques heures ou jours après) 	5 minutes	
Questionnaire d'évaluation de la vision	Questionnaire remis en format papier et disponible en format virtuel Le questionnaire comprenait 5 questions visant à évaluer de manière qualitative l'énoncé de vision, soit : <ul style="list-style-type: none"> - En évaluant comment elle permet d'atteindre les objectifs du développement durable - En indiquant s'il manque un concept ou une idée - En indiquant des commentaires d'ordre plus général 		
Commentaires et mémoires	Lien sur la page Web de la MRC dédiée à la consultation. Le lien est une adresse courriel à laquelle il est possible de transmettre un commentaire ou un mémoire.		

5. RÉSULTATS DES SÉANCES DE CONSULTATION

5.1. Appréciation de l'énoncé de vision (résultats des 5 consultations combinées) :

Première partie de l'énoncé	Deuxième partie de l'énoncé
<ul style="list-style-type: none"> En 2035, la MRC des Pays-d'en-Haut demeure attractive, ayant pu maintenir son identité propre, laquelle se reflète par la qualité de vie qu'elle offre, la qualité de ses paysages, de ses milieux naturels et de ses infrastructures récréotouristiques. Elle se distingue par la grande solidarité municipale qui y prévaut, ayant permis la réalisation d'une planification territoriale efficiente, qui tient compte des particularités de chacune des municipalités. La création de milieux de vie complets et attrayants aura contribué à la rétention et à l'attraction de jeunes ménages et à la population plus vulnérable, de s'y loger. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous bénéficient des avantages liés à vivre à proximité de leur lieu d'emploi et des services de proximité. Le secteur économique s'est consolidé, les investissements affluent, les entreprises du territoire s'étant illustrées par leur capacité à innover et à s'adapter aux changements climatiques. Le territoire se démarque par une identité culturelle régionale forte, au bénéfice de la population et des artistes. Le patrimoine, tant immobilier qu'archéologique a une valeur reconnue, valorisée qui contribue à renforcer l'appartenance de la population à son histoire et à son territoire.
<p>Question : Est-ce que la vision proposée cible bien les enjeux sur lesquels nous devons travailler dans les prochaines années ?</p>	
 <p>■ Oui, parfaitement ■ Oui, partiellement ■ Non</p>	 <p>■ Oui, parfaitement ■ Oui, partiellement ■ Non</p>

La majorité des participants considère que l'énoncé de vision répond partiellement aux enjeux sur lesquels la MRC doit travailler dans les 10 à 15 prochaines années. Durant les périodes de questions/commentaires lors des consultations, les participants ont pu justifier leur réponse, notamment en proposant certains ajustements au projet d'énoncé de vision.

Il importe de mentionner quelques réserves relativement à la présentation de ces résultats. D'abord, précisons que les réponses ont été recueillies à l'aide de l'outil Mentimeter (réponse en ligne avec le téléphone cellulaire des participants). Bien que la MRC aie mis à la disposition des participants des tablettes électroniques pour accéder à l'outil en ligne, ce ne sont pas l'ensemble des participants qui ont répondu à ces questions. Par ailleurs, si une même personne avait déjà répondu aux questions lors d'une consultation précédente, les réponses anonymisées ne permettaient pas de discriminer les réponses afin que l'avis d'une personne ne soit comptabilisé qu'une seule fois.

5.2. Synthèse des commentaires reçus sur les différentes parties de la vision stratégique

Dans le but de faciliter l’ajustement de l’énoncé de vision, les commentaires ont été classés en fonction de la partie de l’énoncé de vision stratégique qui est concernée. Lorsqu’un commentaire n’était pas en lien avec la vision stratégique, il a été classé dans la section suivante. Notons que l’ensemble des questions posées par les participants n’a pas été reproduit pour des fins de synthèse de l’information. Finalement, il importe de mentionner que les commentaires présentés dans ce rapport peuvent avoir été mentionnés plus d’une fois par les participants. **Rappelons que plus de 130 interventions ont été entendues durant les consultations.** Il ne s’agit pas ici d’un procès-verbal, mais bien d’une synthèse de ce qui est ressorti des consultations.

Partie de l’énoncé de vision	Commentaires reçus
En 2035, la MRC des Pays-d’en-Haut demeure attractive, ayant pu maintenir son identité propre, laquelle se reflète par la qualité de vie qu’elle offre, la qualité de ses paysages, de ses milieux naturels et de ses infrastructures récréotouristiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques commentaires sur le fait que la MRC n’est plus aussi attirante qu’avant. Et de manière inverse, plusieurs estiment que la MRC attire déjà trop de monde (croissance de la population, tourisme, achalandage dans les sentiers). Quelques mentions à l’effet qu’avant d’attirer, la MRC devrait viser l’amélioration de la qualité de vie actuelle des résidents. • Intégrer davantage l’environnement : dans la vision, l’environnement est présenté comme visant à répondre aux besoins des personnes et plutôt que pour préserver sa valeur intrinsèque. S’inspirer davantage des grands principes de la Loi sur le développement durable. • Intégrer davantage le besoin de pérennisation des sentiers. • Intégrer le principe de précaution et de prévention (principes issus de la Loi sur le développement durable).
Elle se distingue par la grande solidarité municipale qui y prévaut, ayant permis la réalisation d’une planification territoriale efficiente, qui tient compte des particularités de chacune des municipalités.	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer une notion visant à limiter l’étalement urbain. • En plus de la solidarité municipale, intégrer l’importance de respecter l’identité de chaque municipalité locale. • Proposition de modifier de la manière suivante : Elle se distingue par la grande solidarité municipale qui y prévaut, ayant permis la réalisation d’une planification territoriale efficiente <u>et écoresponsable</u>, qui tient compte des particularités de chacune des municipalités <u>et de la protection des écosystèmes</u>.
La création de milieux de vie complets et attrayants aura contribué à la rétention et à l’attraction de jeunes ménages et à la population plus vulnérable, de s’y loger.	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer l’idée d’une adéquation entre le type d’habitation et les caractéristiques démographiques.
Tous bénéficient des avantages liés à vivre à proximité de leur lieu d’emploi et des services de proximité. Le secteur économique s’est consolidé, les investissements affluent, les entreprises du territoire s’étant illustrées par leur capacité à innover et à s’adapter aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques commentaires relevant effectivement la nécessité d’avoir des services de proximité. Par contre, les services de proximité devraient être définis en fonction des besoins de chaque municipalité (et donc varier sur le territoire). • Quelques commentaires sur l’idée de la décroissance plutôt que la croissance économique à tout prix. • Intégrer la notion de déplacements actifs sécuritaires (il ne suffit pas de vivre à proximité de, il faut pouvoir s’y rendre de manière sécuritaire). • Avec le télétravail, cela redéfinit ce que sont des milieux complets (on peut travailler de n’importe où). L’idée de vivre à proximité du lieu d’emploi devrait-elle être revue ?
Le territoire se démarque par une identité culturelle régionale forte, au bénéfice de la population et des artistes.	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la notion d’une offre culturelle pour tous les âges (incluant les jeunes), ce qui contribuerait au sentiment d’appartenance et donc à la rétention des jeunes
Le patrimoine, tant immobilier qu’archéologique a une valeur reconnue, valorisée qui contribue à renforcer l’appartenance de la population à son histoire et à son territoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques commentaires confirmant l’importance de reconnaître le patrimoine et de mettre en place des mesures pour le protéger.

5.3. Synthèse des autres commentaires reçus (pas directement en lien avec une partie de la vision)

- **Commentaires généraux :**
 - Quelques commentaires à l'effet que la vision semble idyllique et qu'elle devrait davantage cibler des priorités.
 - Peu de jeunes (p. ex. moins de 35 ans) ont participé aux consultations. Ainsi, il est proposé de déployer des moyens pour aller chercher leur opinion, par exemple par le biais des comités étudiants dans les écoles secondaires.
 - Certains ont proposé d'intégrer des cibles mesurables dans la vision de manière à pouvoir en évaluer l'atteinte (et la progression). Par exemple, des participants ont mentionné l'idée d'ajouter un pourcentage de protection du territoire, le pourcentage de sentiers pérennisés, etc.
 - Certains mentionnent le besoin des municipalités d'être accompagnées par la MRC pour la mise en œuvre de la vision (avoir une planification régionale pour laquelle la MRC accompagne, mais en respectant l'identifié de chaque municipalité).
 - La vision doit viser le partage d'informations auprès de la population.
- **Commentaires relatifs à l'identité de la MRC :**
 - Certains mentionnent que le contexte urbain est trop présent dans la vision, et donc qu'elle devrait davantage se coller au caractère plus rural et champêtre, ce pourquoi plusieurs résidents ont choisi la MRC.
 - Quelques mentions à l'effet que la vision n'était pas suffisamment identitaire, c'est-à-dire que les atouts, les forces et les attraits de la MRC ne ressortent pas beaucoup.
- **Commentaires relatifs à la densification et au transport :**
 - La notion de densification des périmètres d'urbanisation a été soulevée par plusieurs participants. Certaines personnes sont en désaccord avec l'idée d'avoir un seuil de densification édicté par le gouvernement et croient que cela devrait revenir aux collectivités de déterminer ce qu'elles jugent adéquat comme densification.
 - D'autres personnes ont plutôt manifesté leur accord avec l'idée de densification, mais en ajoutant parfois des nuances (oui la densification, mais pas n'importe comment ; nécessité de planifier les infrastructures pour assurer des services publics adéquats).
 - Certaines personnes ont mentionné leur inquiétude en lien avec la densification et la congestion routière. Actuellement, il y a des secteurs qui semblent saturés au niveau de la circulation automobile, mais on continue de densifier et de vouloir attirer plus de touristes (qui contribuent aussi à la congestion).
 - Des personnes proposent l'idée de parler de transport plus explicitement dans la vision (adéquation nécessaire entre la planification du développement et la planification du réseau routier, transport en commun, transport actif).
- **Propositions spécifiques :**
 - Intégrer l'idée de mesures écofiscales (pour la mise en œuvre de la vision).
 - Proposition d'ajouter le mot « accessibilité » dans la vision (aux services, aux plans d'eau, aux emplois, aux logements).
 - Intégrer l'aspect de l'immigration dans la vision.
- **Autres enjeux environnementaux soulevés :**
 - La notion d'accessibilité aux plans d'eau soulève quelques préoccupations, par exemple en lien avec les espèces exotiques envahissantes et autres menaces qui pourraient compromettre l'intégrité des lacs et l'accès à l'eau aux générations futures.
 - Quelques personnes ont souligné l'absence de mention des activités minières dans l'énoncé de vision et du besoin de se doter d'une planification encadrant ces activités (au-delà de la suspension temporaire actuelle).
 - Certaines interventions ont fait état du besoin de certaines municipalités quant à l'idée de régionaliser la gestion des installations septiques (sujet abordé dans l'un des mémoires déposés).

6. ÉVALUATION DE L'ÉNONCÉ DE VISION SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le questionnaire d'évaluation de l'énoncé de vision, la définition du développement durable était présentée, ainsi que des questions visant à évaluer comment l'énoncé de vision y répond.

Rappelons que pour assurer un développement durable, il importe de :

- Maintenir l'**intégrité de l'environnement** pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
- Assurer l'**équité sociale** pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- Viser l'**efficacité économique** pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

Source : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

Question 1 : Selon vous, à quel point la vision 2035 de la MRC permet-elle d'atteindre l'objectif de maintien de l'**intégrité de l'environnement** ?

Veuillez indiquer votre avis en choisissant un nombre d'étoiles.

5 étoiles = l'énoncé de vision permet parfaitement d'atteindre cet objectif

0 étoile = l'énoncé de vision ne permet aucunement d'atteindre cet objectif



Moyenne de 2,8 étoiles sur 5

Synthèse des commentaires :

- Manque le volet mobilité, transport collectif, transport actif et réseau routier.
- L'accent n'est pas assez mis sur les éléments relatifs à l'environnement (la qualité des paysages, des milieux naturels).
- Aucune cible ou outil proposé (p. ex. maintenir le couvert boisé à 75 %, établir un moratoire sur tout prolongement ou construction de nouvelle rue).
- Intégrer plus explicitement la volonté de maintenir l'intégrité de l'environnement dans la vision.
- Très difficile de maintenir l'intégrité de l'environnement avec l'augmentation de la population. Il faut accepter la « banlieurisation » et le fait de vivre dans une communauté avec une croissance limitée.
- C'est un cheminement essentiel. Protéger les lacs, l'eau potable et les forêts.
- Je crois que depuis le début la MRC a tout mis en œuvre pour faire attention à l'environnement.
- Avec beaucoup de sensibilisation et de communication.

Question 2 : Selon vous, à quel point la vision 2035 de la MRC permet-elle d'atteindre l'objectif d'assurer l'équité sociale ?



Moyenne de 3,2 étoiles sur 5

Synthèse des commentaires :

- Manque de notion sur l'éducation postsecondaire.
- Besoin de diversifier les types d'emplois.
- Intégrer les notions d'équité sociale et territoriale. Car les écarts et déficits sont grands d'une ville à l'autre. Pour assurer l'équité sociale, il faudrait s'engager dans une décroissance.
- Il faut donner plus aux organismes de bienfaisance, soutenir davantage la pauvreté, la santé et l'éducation...et là n'est pas la mission d'une Ville, mais des gouvernements.
- L'objectif de l'équité sociale sera difficile à atteindre puisque la différence entre les classes sociales s'agrandit de jour en jour.
- Il y a déjà un fort développement communautaire qui serait à soutenir et à maintenir.

Question 3 : Selon vous, à quel point la vision 2035 de la MRC permet-elle d'atteindre l'objectif de viser l'efficacité économique ?



Moyenne de 3,1 étoiles sur 5

Synthèse des commentaires :

- Importance de définir quel dosage on vise entre la conservation des milieux naturels, le maintien des activités que l'on y pratique, et le développement de services.
- La vision est trop centrée sur le récréotourisme. Avant de servir les gens de passage, servir la population locale.
- La notion d'efficacité est à la fois importante et pertinente. Il manque cependant une cible sur le niveau de maintien/développement économique souhaité à l'horizon 2035.
- La vision ne propose aucun moyen d'y parvenir ni ne donne les moyens aux municipalités d'augmenter leur efficacité économique puisqu'il n'y a pas de priorisation d'ensemble. L'efficacité est d'utiliser les ressources disponibles de la meilleure façon, la plus optimale qui soit. Cela implique d'innover, de changer, de revoir nos façons de faire et d'impliquer les citoyens.
- Le développement d'entreprises locales via un noyau villageois plus fort est à aborder.

Question 4 : Selon vous, est-ce qu'il manque quelque chose dans cette vision ? Par exemple, est-ce qu'il y a un concept absent ou une idée manquante ?

Synthèse des réponses reçues :

- Prise en compte des disparités, des différentes situations sur le territoire et de l'identité de chaque municipalité.
- Les questions de mobilité active et de densification écoresponsable sont peu/pas présentes. Se démarquer, assumer un leadership, être reconnue comme MRC qui adopte des pratiques d'avant-garde dans ces domaines.
- L'ajout de l'impact de l'immigration sur le territoire pour la vision 2035.
- Parler plus explicitement de la santé des populations, de la promotion de la santé, du bien-être (physique et mental) et du tissu social et communautaire.
- Ajouter le concept de gouvernance : avoir une gouvernance efficace, effective, transparente, accessible, équitable.
- L'importance accordée à la préservation de la trame récréotouristique et de villégiature n'est pas assez exprimée (par opposition à une possible évolution de notre territoire vers une trame de type périurbaine).
- Prioriser les trois concepts du développement durable ainsi : le développement social : un objectif, l'environnement : une condition et l'économie : un moyen.
- La décroissance pour plus de solidarité.
- Intégrer la notion de préservation de la biodiversité.
- Intégrer l'idée de développer des sources d'énergie propre (éolienne ou solaire).

Question 5 : Avez-vous d'autres commentaires à formuler ou encore des idées pour améliorer l'énoncé de vision ?

Synthèse des commentaires reçus :

- La vision est utopique et trop généraliste. Elle ne permet pas de concentrer les efforts là où des gains rapides et importants pourraient être faits. L'objectif est dilué en raison de l'éparpillement et du manque de priorisation. La vision veut plaire à tout le monde, mais aucun moyen, dans le contexte actuel, ne permettrait d'atteindre cet idéal.
- Faire plus de place dans l'énoncé à la volonté de protection, conservation et création de milieux naturels et à la pérennisation des activités de plein air.
- Situer dans le cadre de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) sur les buts du développement durable, et adopter certains de leurs objectifs et indicateurs.
- Intégrer l'idée de renforcement des noyaux villageois pour y concentrer le développement des services et de l'habitation, d'un moratoire sur tout prolongement ou construction de rue à l'extérieur des périmètres d'urbanisation pour y préserver les espaces et fonctions de récréotourisme est de villégiature.
- Deux leviers à considérer et à suggérer au gouvernement du Québec :
 - Établir une Loi sur la protection des territoires voués à la villégiature, au récréotourisme et milieux naturels d'intérêt en s'inspirant de la Loi sur la protection du territoire agricole;
 - Arrimer la démarche qui précède avec l'établissement d'une ceinture verte autour de la région métropolitaine de Montréal (similaire à celle de Toronto) pour limiter l'étalement urbain de la région métropolitaine et préserver le caractère de villégiature et de récréotourisme des Laurentides.
- La préservation de la qualité du paysage est présente dans la dimension « environnement » de l'énoncé (4.2), mais devrait aussi apparaître dans la dimension "aménagement du territoire" (4.1). En 2035... ajouter : Le paysage naturel est préservé.
- Merci pour cette présentation très bien organisée.
- Veillez à favoriser une plus grande participation citoyenne à cette démarche.

7. SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET MÉMOIRES REÇUS

Le présent document constitue un résumé des commentaires et suggestions propres au contenu de l'Énoncé de vision stratégique nous ayant été formulés par l'entremise des mémoires reçus. Il n'inclue pas les nombreuses pistes d'action ayant été proposées par la même occasion, lesquelles seront considérées à l'étape ultérieure de l'Énoncé soit, dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Commentaires généraux :

- L'énoncé de vision doit également tenir compte des atouts et opportunités du territoire
- Il importe de prioriser les enjeux
- Orienter la vision sur l'intention de satisfaire la qualité de vie des personnes résidentes plutôt que sur l'attraction de nouveaux ménages
- Manque un volet Gouvernance dans l'énoncé proposé – offrir un forum de gouvernance ouvert, transparent, efficace, démocratique, intègre et respectueux

Développement durable

- La définition du développement durable doit être centrée sur l'équilibre et la priorisation équitable des dimensions environnementale, économique, et sociale.
- La définition proposée laisse présumer de la préséance de l'économie au détriment de la préservation de l'environnement et du développement social
- L'énoncé de vision devrait s'appuyer davantage sur les principes de la Loi sur le développement durable

Environnement

- La vision globale ne reflète pas d'emblée l'intention de protection de l'environnement, des écosystèmes, des milieux humides et hydriques (se retrouve au document mais pas dans la phrase globale)
- La vision globale ne reflète pas l'intention de préserver, mettre en valeur et planifier l'accessibilité aux milieux humides et plans d'eau dans la capacité de support du milieu
- L'énoncé doit faire place à la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la nature au-delà de son utilité directe pour l'être humain
- Apparaît difficilement réalisable l'intention relative à l'atteinte d'un équilibre entre le développement et la conservation
- Important que la vision intègre les principes de prévention et de précaution face au développement du territoire
- Préoccupation soulevée à l'égard de la gestion des installations septiques et de la protection des ressources en eau. Certains mémoires ont souligné l'importance d'une gestion optimale des eaux usées et des installations septiques pour préserver la qualité des eaux de surface et soutenir le développement durable. Il est proposé que la MRC prenne en charge la vidange des installations septiques pour garantir une gestion environnementale adéquate, soulignant les problèmes actuels tels que l'augmentation des coûts et la difficulté d'accès aux services de vidange.
- La protection de la ressource en eau devrait être priorisée
- Intégrer explicitement dans la vision stratégique des objectifs clairs pour la gestion de l'eau ainsi que pour la préservation des paysages naturels et la valorisation environnementale.

- Prioriser une approche holistique visant à améliorer la qualité de vie, la durabilité environnementale, et le développement équilibré de la MRC en mettant de l'avant l'importance d'une planification inclusive et respectueuse des ressources naturelles et de la communauté.
- Pas contre tout développement mais importance que le tout soit fait en respect de l'environnement et du patrimoine naturel
- Devrait y avoir des cibles, mesures d'atteinte des objectifs liés à l'énoncé de vision
- La vision devrait refléter l'intention d'atteindre la cible provinciale de superficie des aires protégées plutôt que de tendre vers cette cible
- Faire ressortir davantage l'intention de protection accrue des plans d'eau et d'assurer une gestion efficiente du développement des secteurs limitrophes qui affectent la qualité de ces derniers

Aménagement du territoire

- Exode urbain, croissance du territoire - inquiétude à l'effet que Sainte-Adèle devienne la 4^e couronne de la métropole
- Envisager un développement modéré et efficace du territoire, y considérer les concepts de décroissance et de décélération
- La vision ne reflète pas clairement les intentions à l'égard de la mobilité (transport collectif, intermodalité, enjeux relatifs à la circulation, à l'achalandage routier, développement de moyens de déplacement alternatifs à l'automobile)
- Remettre le train sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord
- Préserver l'accessibilité publique aux rives et cours d'eau
- La vision devrait clairement identifier des intentions de protection du territoire face aux claims miniers et à la coupe forestière
- Identifier plus clairement en matière d'aménagement du territoire, l'intention de préserver les paysages, notamment les sommets de montagne, de même que les milieux humides et hydriques
- Importance que la densification à prévoir afin de répondre aux problématiques du logement prennent compte des particularités, identités locales – densifier dans les villes de Sainte-Adèle et de Saint-Sauveur est préférable
- Protéger et valoriser les espaces récréotouristiques et de villégiature
- Préserver les terres publiques plutôt que de souhaiter en évaluer leur potentiel – dans l'objectif d'atteindre les cibles de conservation

Économie et récréotourisme

- Devrait y avoir une orientation propre au développement touristique – y afficher la signature, l'identité propre au territoire
- La vision doit davantage refléter l'intention d'attirer des entreprises offrant des emplois de qualité
- Importance que soit reconnue la ville de Sainte-Adèle à titre de pôle de service régional et de lieu de résidence urbanisé
- L'énoncé doit viser la planification d'espaces permettant la diversification économique au-delà du récréotourisme
- Accentuer davantage l'intention de pérennisation des sentiers, de boucler le parc linéaire au corridor et d'y prévoir une offre d'hébergement adaptée au territoire
- Englober dans la vision, les développements technologiques – atteinte d'une d'identité intellectuelle de pointe, devenir des créateurs et chef de file du savoir
- S'assurer que la gestion de la vision puisse être évolutive, à la fine pointe des règles de l'art – approche favorisant les projets innovants
- Référencer dans la vision à un tourisme écoresponsable plutôt que durable

Patrimoine et culture

- Développer et ancrer les caractéristiques identitaires du territoire avec les citoyens
- Patrimoine paysager – ajouter une intention de préservation des collines Laurentiennes de par la valeur emblématique, patrimoniale et naturelle qu'elles revêtent

Processus de consultation et de participation citoyenne

- La méthodologie de consultation permet difficilement une réelle participation citoyenne due notamment au manque de temps alloué à l'assimilation de l'information et à la formulation de retours constructifs.
- Le processus de consultation s'apparente davantage à une séance d'information qu'à une véritable consultation – il est proposé de repenser l'approche en favorisant une interaction plus riche et plus engageante avec les citoyens.

Le 22 mars 2024